

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 05 AOUT 2022 à 18 HEURES**

L'an deux mille vingt-deux le VENDREDI 5 AOUT à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Présents :** ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, LAZARE Florent, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali.

**Procurations :** GAGNAIRE Serge à LORENZI Magali, JEAN Fabien à ROUET Frédéric, JEAN Marylène à TORELLI Jean-Marie

**Absentes :** FABRE Isabelle, BLAISE Marine

**Secrétaire :** MACHUROT Suzy

**DECISIONS DU MAIRE**

**N°10/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE  
2022**

Les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente et de mise en sécurité du chemin des pierres sont estimés à 42 175.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière de la Préfecture au titre des amendes de police de 24 500 euros.

**N°11/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022**

La Commune va acquérir un panneau lumineux couleur d'un montant de 12 178.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 8 524.00 euros.

**N°12/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022**

La Commune va acquérir un columbarium d'un montant de 5 030.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 3 521.00 euros.

**N°13/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022**

La Commune va acquérir un sanitaire public d'un montant de 27 193.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 70% soit 23 569.00 euros.

**N°14/2022 – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Non préemption sur les parcelles E 1799 et 1808 de la zone d'activité les Fontaynes appartenant à la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

## DELIBERATIONS

### **N° 1 – EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Pour financer les travaux de voirie 2022 et 2023, la commune va recourir à un emprunt auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :

Montant 300 000

Durée du prêt : 20 ans,

Taux d'intérêt : taux fixe de 2.43% échéances constantes

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 POUR LES TRAVAUX DE DESARTIFICIALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE**

<b>ETAT – DETR 2022</b>	<b>70 967.75 €</b>	<b>35.00 %</b>
REGION – FRAT 2021	60 000.00 €	29.5%
Autofinancement communal	71 797.25 €	35.5 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>202 765.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **N° 3 – ACQUISITION DE PARCELLES A LA SAFER**

La commune va acquérir deux parcelles section E N°788 et 789 d'une superficie totale de 29 a10 ca pour la somme de 4000 euros plus environ 700 euros de frais de notaire. Elles seront proposées à des agriculteurs de la Commune

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **N° 4 – MANDAT SPECIAL 104 EME CONGRES DES MAIRES DE France DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2022**

Prise en charge des frais de mission à l'occasion du 104<sup>ème</sup> congrès des Maires pour Monsieur le Maire et 2 adjoints : Madame Marylène JEAN et Monsieur Jean-Marie TORELLI

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 5 Août 2022

Le Maire,  
Frédéric ROUET